



QUARANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA47.7

Point 24 de l'ordre du jour

10 mai 1994

## **Réforme budgétaire : Comité de l'Administration, du Budget et des Finances**

La Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général (document A47/17) sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution WHA46.35 concernant la réforme budgétaire;

Se félicitant de la décision prise par le Conseil exécutif à sa quatre-vingt-treizième session, par sa résolution EB93.R13, de créer un Comité de l'Administration, du Budget et des Finances pour aider le Conseil et, à travers lui, l'Assemblée de la Santé dans leurs délibérations sur les questions budgétaires;

Notant que le Conseil exécutif fixera à sa quatre-vingt-quatorzième session la composition, les objectifs et les programmes de travail de son Comité de l'Administration, du Budget et des Finances;

PRIE le Conseil exécutif :

1. de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'efficacité du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances en veillant à ce que ses membres aient les compétences nécessaires dans les domaines administratif, budgétaire et financier et à ce qu'il dispose de suffisamment de temps lors de ses réunions pour remplir le rôle qui lui est confié;
2. d'assigner au Comité de l'Administration, du Budget et des Finances les tâches précédemment confiées au Comité du Programme en vertu de la résolution EB79.R9;
3. d'utiliser pleinement le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances aux fins suivantes :
  - 1) aider le Directeur général dans ses efforts constants tendant à simplifier et à clarifier le processus de programmation-budgétisation;
  - 2) surveiller l'impact des mesures administratives et budgétaires introduites jusqu'ici sur l'établissement du budget programme pour l'exercice 1996-1997;

- 3) recommander, le cas échéant, d'autres mesures pour améliorer l'efficacité du processus d'établissement du budget;
  - 4) conseiller le Conseil exécutif au sujet des incidences administratives, budgétaires et financières des projets de budgets programmes biennaux;
4. de faire rapport à la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès réalisés.

Douzième séance plénière, 10 mai 1994  
A47/VR/12

= = =